

# TABLEAU N° 41

## LES RESINES EPOXYDIQUES ET LEURS CONSTITUANTS

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Dermites eczématiformes récidivant après nouvelle exposition ou confirmées par un test épicutané.	7 jours	Préparation des résines époxydiques. Emploi des résines époxydiques : Fabrication des stratifiés. Fabrication et utilisation des colles, vernis, peintures à base de résines époxydiques.

# TABLEAU N° 42

## LES ISOCYANATES ORGANIQUES

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Blépharo-conjonctivite récidivante.	3 jours	Travaux exposant à l'inhalation ou à la manipulation d'isocyanates
Rhino-pharyngite récidivante.	3 jours	organiques, notamment :
Syndrome bronchique récidivant.	7 jours	Fabrication et application de vernis, et laques de polyuré-
Asthme ou dyspnée asthmatiforme, confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	thanes, fabrication de fibres synthétiques ; Préparation des mousses polyuré-
Alvéolite allergique extrinsèque confirmée par test ou par épreuve fonctionnelle, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	thanes et application de ces mousses à l'état liquide ; Fabrication et utilisation des
Lésions eczématiformes récidivant après nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané positif au produit manipulé.	15 jours	colles à base de polyuréthanes ; Fabrication et manipulation de peintures contenant des isocyanates organiques.

# TABLEAU N° 43

## LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

(DUREE D'EXPOSITION : SIX MOIS)

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux exposant à des émanations de produits de pyrolyse du chlorure de polyvinyle, notamment dans sa soudure thermique.
Insuffisance respiratoire obstructive secondaire à la maladie asthmatique.	1 an	Travaux exposant à l'action du chlorure de vinyle monomère,
Troubles angioneurotiques des doigts et des orteils.	5 ans	notamment les travaux exécutés dans les ateliers de polymérisation.
Ostéolyse des phalanges unguéales des mains confirmée radiologiquement.	3 ans	
Angiosarcome.	30 ans	
Syndrome d'hypertension portale spécifique : - Soit avec varices œsophagiennes, splénomégalie et thrombocytopénie ; - Soit avec fibrose ou dysplasie des cellules endothéliales.	30 ans	

# TABLEAU N° 44

## LE METHACRYLATE DE METHYLE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivante après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de méthacrylate de méthyle notamment :
Conjonctivite récidivante après nouvelle exposition.	7 jours	La fabrication de résines acryliques ;
Lésions eczématiformes récidivantes après nouvelle exposition.	15 jours	La fabrication des matériaux acryliques ;
Manifestations respiratoires chroniques avec altération des épreuves fonctionnelles respiratoires.	1 an	La fabrication et l'emploi d'encre, de colles, de peintures à base de méthacrylate de méthyle ;  La fabrication de prothèses, en particulier en chirurgie orthopédique, dentaire et oculaire ;  En histologie osseuse.